

DSAC

# INFORMATION AÉRONAUTIQUE SAVOIR POUR PRÉVOIR



direction générale  
de l'Aviation civile



direction  
de la sécurité  
de l'Aviation civile



# Groupe de travail sur la non-prolifération des NOTAMs

Luc Lapène

# Phénomène identifié au niveau international:

- La Conférence reconnaît que la prolifération de NOTAM est devenue un problème de plus en plus préoccupant.
- Elle conclut que le paradigme NOTAM actuel est basé sur un concept dépassé et que la nécessité d'accroître l'intégration des informations oblige à revoir le système NOTAM avec l'objectif de développer des options améliorées et modernes pour la livraison des fonctionnalités du système NOTAM actuel.



# Lettre du 22 janvier 2013 du directeur régional de l'OACI

- It was recognized that the increase in the number of international NOTAM distributed globally put greater pressure on the end user and NOTAM providers during the NOTAM filtering stage generating a growing risk to miss vital information that could have a flight safety impact.



Courrier DTA du 21 février 2013, un groupe sur le sujet a été créé:

- Mieux connaître la situation française par rapport à ce phénomène identifié au niveau international,
- Prendre le cas échéant des mesures pour éviter une production excessive de NOTAMs,
- De manière plus générale, réfléchir au renforcement de l'efficacité de système de NOTAMs français, dont la non-prolifération des NOTAMs constitue un aspect.



# Aspects statistiques

- 4000 NOTAMs concernent exclusivement les usagers militaires et n'ont pas d'impact sur le trafic CAG
- NOTAMs intéressant le trafic CAG:

15997 en 2004 contre 31780 en 2012, soit 2 fois plus que huit ans auparavant

70% des NOTAMS concernent aérodomes et espace aérien en dessous de FL 50

5 à 10% des NOTAMs concernent les obstacles



# Exemple d'un vol Paris-New Delhi

- 2500 NOTAMs:
- France: environ 150 NOTAMs FIR, 30 NOTAMs pour le Bourget, 15 NOTAMs pour CDG, + NOTAMs terrains de déroutement
- 3 heure-homme d'étude si seulement 4 secondes par NOTAM
- personnel est tenu de passer en revue la totalité des NOTAMs. Compagnie fait appel à une entreprise extérieure d'analyse des NOTAMs.



Exemples de causes en France de l'augmentation du nombre de NOTAMs (non exhaustifs)

- Augmentation de la **diversité** des activités aériennes et leur montée en puissance
- Augmentation de la **diversité** des moyens et procédures de navigation (RNAV(GNSS))
- Augmentation de la **diversité** et **flexibilité** des services ATS (Horaires variables ATC, SIV, FUA...)





# Nombre de NOTAMs abusifs?

- Pourcentage inconnu, vraisemblablement relativement faible, mais devant être réduit dans le contexte de forte augmentation du nombre de NOTAMs (1% = 300 NOTAMs)
- En revanche, le manque de finesse des systèmes de tri conduit à montrer plus de NOTAMs que ceux qui intéressent le vol



## Actions pour améliorer l'efficacité du système français de NOTAMs:

- 8.1) Soumettre le guide NOTAM du SIA à un processus étendu de concertation entre services de l'administration, et avec l'industrie dans la perspective de voir le guide accepté comme une bonne pratique à respecter.
- 8.2) Examiner dans quelle mesure le guide peut être rendu plus visible sur le site du SIA.



- 8.3) Renforcer la formation des informateurs aéronautiques dans le cadre général lié à l'information aéronautique
- 8.4) Envisager des possibilités d'évolution des critères de tri des NOTAMs (par exemple en matière de tri des NOTAMs basse altitude, des NOTAMS Défense, et des NOTAMs hélistations)



- 8.6) Expliciter les algorithmes de fonctionnement des outils NOTAMs du SIA, afin que les utilisateurs puissent comprendre par rapport à leur vol quels NOTAMs sont affichés et quels NOTAMs sont cachés par les algorithmes.
- 8.7) Sensibiliser les émetteurs de NOTAMs à l'importance de respecter le guide, éventuellement révisé, de la demande de NOTAMs pour harmoniser et améliorer les pratiques en matière d'émission de NOTAMs.



- 8.8) Sensibiliser l'OACI sur le caractère trop vaste de la recommandation 5.1.1.2 de l'Annexe 15.
- 8.9) État des lieux des NOTAMS publiés, par échantillonnage dans le cadre des audits DSAC des exploitants d'aérodromes et prestataires de services de navigation aérienne.
- Autres actions internes





# DSAC

direction générale  
de l'Aviation civile

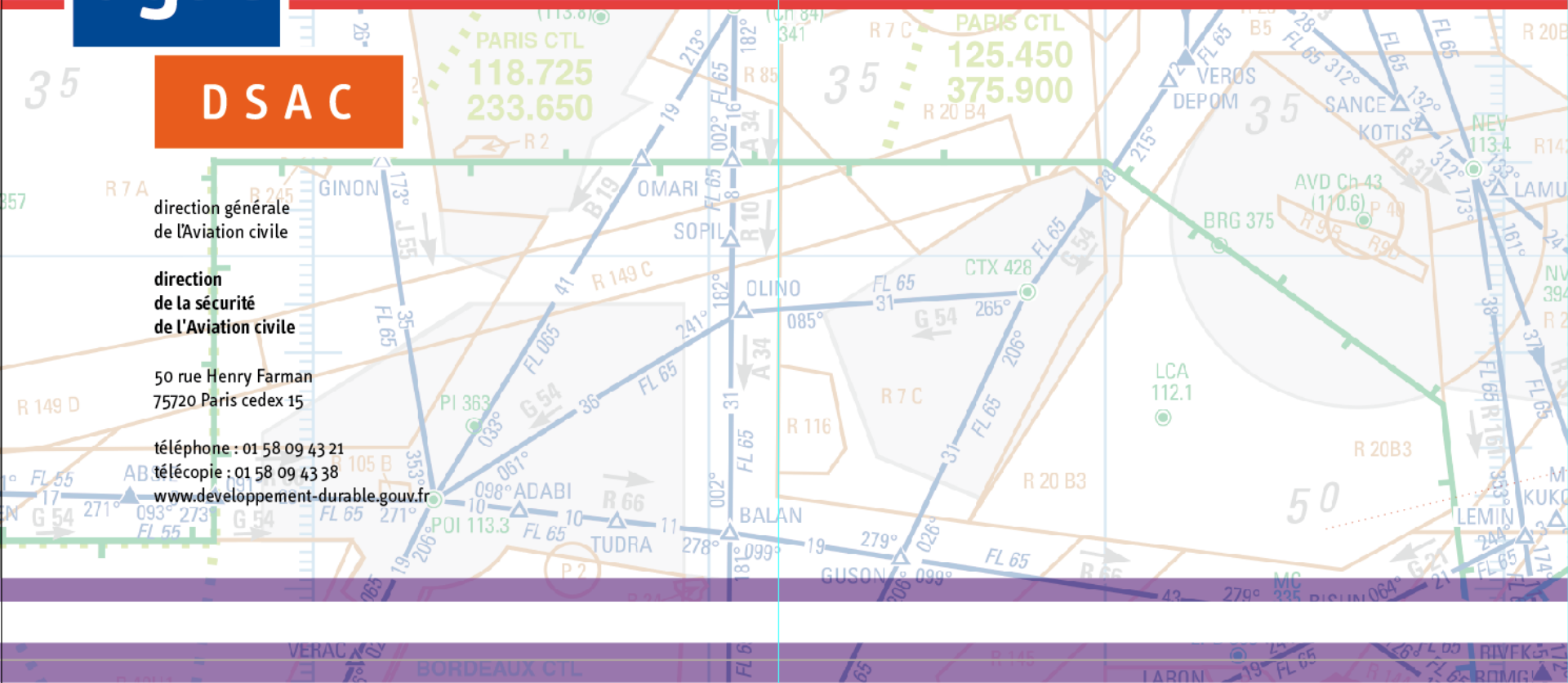
direction  
de la sécurité  
de l'Aviation civile

50 rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15

téléphone : 01 58 09 43 21

télécopie : 01 58 09 43 38

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



# Merci de votre attention